



HAL
open science

Avis du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA) sur l'application Chass'Adapt en date du 11 mars 2021

Patrick Duncan, Besnard Aurélien, Jean-Pierre Arnauduc, Elisabeth Bro, Jocelyn Champagnon, Alexandre Czajkowski, Frédéric Jiguet, Anders Mårell, Alexandre Millon, Philippe Mourguiart, et al.

► To cite this version:

Patrick Duncan, Besnard Aurélien, Jean-Pierre Arnauduc, Elisabeth Bro, Jocelyn Champagnon, et al.. Avis du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA) sur l'application Chass'Adapt en date du 11 mars 2021. [Rapport Technique] Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative des espèces chassables. 2021, 3 p. hal-03317234

HAL Id: hal-03317234

<https://hal.inrae.fr/hal-03317234>

Submitted on 6 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Avis du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA) sur l'application *Chass'Adapt* en date du 11 mars 2021

Cet avis fait suite à une demande du Ministère de la Transition Ecologique. Après délibération lors de la séance du 11 mars 2021 en présence de 11 membres du CEGA et de son président, il a été voté à l'unanimité par les membres présents (11) et représentés (2).

Objectifs de l'avis :

1. Réaliser un bilan de l'utilisation de l'application *Chass'Adapt* dans le contexte de la gestion adaptative de la chasse à la Tourterelle des bois (saisons 2019 et 2020)
2. Proposer des pistes pour l'amélioration de l'application *Chass'Adapt*

Avis synthétique : Le CEGA considère que l'application *Chass'Adapt*, développée par la Fédération Nationale des Chasseurs, est un outil tout à fait approprié pour l'estimation en temps réel des prélèvements, information indispensable à la mise en œuvre de la gestion adaptative. Toutefois, son déploiement lors des saisons de chasse à la Tourterelle des bois 2019 et 2020 n'a pas permis de produire une estimation fiable des prélèvements à l'échelle nationale, du fait d'une communication auprès des chasseurs et d'une stratégie de contrôle de son utilisation sur le terrain insuffisantes. Des actions claires doivent être menées sur ces deux points fondamentaux afin d'assurer la réalisation des objectifs de la gestion adaptative. Le CEGA recommande notamment l'utilisation généralisée de *Chass'Adapt* à d'autres espèces chassables, en vue d'une appropriation de cet outil par l'ensemble des chasseurs dans leurs différentes pratiques cynégétiques. Ce changement d'échelle assurerait à la fois une utilisation efficace de *Chass'Adapt* pour les espèces à fort enjeu, mais permettrait plus largement la production de tableaux de chasse précis pour un ensemble d'espèces dans l'optique de garantir des pratiques cynégétiques durables.

1. [Bilan de l'utilisation de l'application *Chass'Adapt* dans le contexte de la gestion adaptative de la chasse à la Tourterelle des bois \(saisons 2019 et 2020\)](#)

En 2020, le nombre de Tourterelles des bois déclarées tuées via l'application *Chass'Adapt* s'élevait à 6 469 individus, information transmise par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) en date du 11 septembre 2020. Pour rappel, la chasse de cette espèce ouverte le 29 août 2020 a été suspendue le 11 septembre 2020. Le nombre de Tourterelles des bois déclarées tuées via l'application *Chass'Adapt* s'élevait à 4 950 pour la saison de chasse 2019.

Le CEGA considère que **l'application *Chass'Adapt* est techniquement fonctionnelle et est un outil adapté à la gestion adaptative de quotas de prélèvements en temps réel**. Le problème lié au fait que certains chasseurs ne détiennent pas de smartphone, et pourraient se voir refuser le droit de chasser certaines espèces de manière discriminante, reste à être quantifié pour voir s'il demeure marginal (aucun chiffre n'a été transmis au CEGA). Le CEGA préconise la mise en place d'une solution transitoire pour ces chasseurs incluant un système de marquage à appliquer sur les oiseaux tués, alliée à l'obligation de déclarer les prélèvements sur un site internet dédié dans les 24 heures. Le Conseil d'Etat a demandé une solution alternative au smartphone afin d'éviter une discrimination de nature 'numérique'. Le CEGA propose toutefois que cette solution alternative ne soit proposée que de manière transitoire pour une seule saison de chasse. Afin de pouvoir remplir son objectif de gestion du quota

national en temps réel, l'application *Chass'Adapt* doit bien être, à court terme, l'unique possibilité de chasser des espèces soumises à un quota global.

Le nombre de chasseurs utilisant l'application *Chass'Adapt* a fortement progressé passant de 24 800 en octobre 2019 à 63 400 au 31 décembre 2020. Les échos de terrain sont très variables entre départements, allant d'une acceptation totale à une réticence, voire un rejet de l'utilisation dans certains départements. Une communication variable autour de l'outil selon les fédérations pourrait être à l'origine de ces disparités. **Une communication harmonisée sur la base des démarches entreprises par les fédérations départementales où le taux d'acceptation est le plus fort est ainsi indispensable en vue d'une utilisation la plus systématique possible de l'application *Chass'Adapt*.**

Le CEGA constate un écart substantiel (supérieur à un facteur 10) entre le nombre de Tourterelles des bois déclarées prélevées en 2019 et 2020 via l'application *Chass'Adapt* (respectivement 4 950 et 6 469) avec les estimations de prélèvements réalisés en 2013 (92 000 avec un intervalle de confiance de 46 000-138 000 ; Aubry et al. . 2016, Faune Sauvage n°310). Cet écart peut provenir de trois processus non-mutuellement exclusifs : 1. La baisse des effectifs de Tourterelles des bois, 2. La baisse de l'effort de chasse dédiée à cette espèce (e.g. mise en place d'un prélèvement maximal autorisé dans certains départements de Poitou-Charentes, ou autre cause) et 3. Une sous-déclaration des prélèvements via *Chass'Adapt*. De ces trois processus, seul le troisième pose un problème dans le cadre de la gestion adaptative puisque les prélèvements déclarés ne correspondraient pas aux prélèvements réalisés.

Afin d'évaluer dans quelle mesure les déclarations de prélèvements sur *Chass'Adapt* sont effectivement conformes aux prélèvements réalisés (processus 3), l'OFB a diligenté des contrôles ciblés sur 29 départements lors de la saison de chasse 2020. Ces départements avaient été préalablement identifiés comme concentrant l'essentiel des prélèvements de la Tourterelle des bois en France sur la base du tableau de chasse de la saison 2013 (Aubry et al. 2016, Faune Sauvage n°310) et de l'analyse des données *Chass'Adapt* pour la saison 2019 (Aubry et al. 2020, note adressée au MTES DSUED-2020-001-PA). Ces contrôles spécifiques à la Tourterelle des bois ont été doublés d'une enquête relative à la (non-)utilisation de *Chass'Adapt*, sur la base du volontariat de la personne contrôlée. Cette enquête avait donc le double objectif d'évaluer le biais dans le tableau de chasse global et de comprendre les raisons de la non-déclaration sur *Chass'Adapt*. 146 contrôles ont été effectués sur la période de chasse 2020 dont 114 contrôles dans 15 des départements cibles (7 infractions relevées dans un total de 17 départements). **Ainsi, avec une moyenne inférieure à 8 contrôles par département, réalisés sur seulement la moitié des départements ciblés initialement, la campagne de contrôles 2020 ne permet pas d'évaluer le taux d'utilisation de *Chass'Adapt* et de corriger a posteriori l'estimation du tableau national. De ce fait, les valeurs des prélèvements enregistrées via cette application en 2020, tout comme en 2019, ne permettent pas de produire une estimation fiable des prélèvements réalisés à l'échelle nationale.**

2. Pistes préconisées pour l'amélioration de l'application *Chass'Adapt*

Le CEGA considère l'application *Chass'Adapt* comme prometteuse et pertinente pour la gestion d'espèces soumises à la gestion adaptative, et plus généralement pour l'estimation des tableaux de chasse pour l'ensemble des espèces chassées en France. Toutefois, celle-ci devrait bénéficier d'améliorations à différents niveaux afin d'assurer une qualité de données optimale et une utilisation conforme aux objectifs fixés.

Pour y parvenir, le CEGA préconise :

- Le déploiement d'une **stratégie de contrôles efficace avec un minimum de 30 contrôles d'actions de chasse à la Tourterelle des bois dans chacun des 29 départements identifiés comme prioritaires par l'OFB** lors de la prochaine saison de chasse (cf. supra). Un tel déploiement ne pourra être effectif sans une publication suffisamment anticipée du décret

relatif à la chasse à la Tourterelle des bois par rapport à l'ouverture afin que les équipes de l'OFB puissent l'intégrer à leur plan de charge (rappel du contexte en 2020 : arrêté daté du 27 août, publié le 28 août pour une ouverture effective le 29 août).

- **Un accès direct et en temps réel pour la plateforme OFB-MNHN travaillant sur la gestion adaptative à la base de données *Chass'Adapt* (et données complémentaires)** gérée par la FNC. Un tel accès, sans aucune restriction si ce n'est l'anonymat des déclarants, est indispensable pour garantir une totale transparence du processus relatif à la gestion des quotas. En effet, l'OFB n'a pas reçu à ce jour la base de données globale dont l'analyse est pourtant un maillon essentiel à la gestion adaptative.
- **Une communication positive autour de l'application *Chass'Adapt* auprès des chasseurs via les différents niveaux de fédérations** (national, régional et départemental) rappelant les objectifs de cet outil, ainsi que les règles strictes d'utilisation des données issues de celui-ci (anonymat, non-utilisation à des fins de police *a posteriori*).
- L'application *Chass'Adapt* pourrait inclure d'autres fonctionnalités utiles aux chasseurs (e.g. réseau social, bilan personnel de la saison de chasse, autre) afin d'en rendre plus attractive son utilisation et en faciliter son appropriation par les chasseurs.

Enfin, le CEGA souhaite souligner l'intérêt que pourrait représenter la généralisation d'une application telle que *Chass'Adapt*. En effet, une estimation précise et rigoureuse des tableaux de chasse est un pré-requis indispensable pour l'obtention d'une chasse raisonnée dont les prélèvements demeurent soutenables par les populations chassées. *Chass'Adapt* semble un outil pertinent et prometteur dans ce contexte, sous réserve que les préconisations précédemment listées soient effectivement mises en œuvre. Le CEGA suggère donc fortement la généralisation de *Chass'Adapt* à des espèces chassables en France, autres que celles figurant sur la liste d'espèces soumises à gestion adaptative, oiseaux comme mammifères. Des études pilotes pourraient être conduites dans une sélection de départements et pour une sélection d'espèces chassées, accompagnées d'enquêtes permettant d'évaluer son utilisation et les leviers pour la rendre quasi-exhaustive. Le CEGA considère que la généralisation de cet outil à différentes espèces chassées ne pourra qu'améliorer son taux d'utilisation, et donc sa pertinence, pour des espèces à enjeu fort, comme celles soumises à gestion adaptative.